

Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique (SIEID)

Dépenses et main-d'oeuvre scientifiques fédérales 2006-2007

Gestion de la propriété intellectuelle, exercice 2005-2006

Document confidentiel une fois rempli

If you would prefer this questionnaire in English, please call (613) 951-2199.

Renseignements

Objectif de l'enquête

Cette enquête est nécessaire pour produire des renseignements statistiques utiles afin de suivre l'évolution des activités scientifiques et technologiques au Canada et d'étayer l'élaboration d'une politique relative aux sciences et à la technologie. Les données recueillies sont utilisées par des analystes de politique scientifique des administrations fédérales et provinciales; en plus, celles-ci vont s'ajouter au total des dépenses intérieures brutes au titre de la recherche et du développement (DIRD).

Autorisation

¹ Oui

Cette enquête est autorisée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

² O Non

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Cana la de publier toute statistique pouvant divulguer des rense gnements au sujet d'un organisme identifiable sain e consentement préalable, par écrit, de cet organisme.

Accords de l'artici > 12

Pour réduire le la réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu, aux termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec Industrie Canada, un accord en vue de l'échange des données de la présente enquête.

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec Industrie Canada en communiquant votre décision par écrit au statisticien en chef et en retournant votre lettre avec le questionnaire rempli.

J'autorise Statistique Canada à publier, en entier ou en partie, les données fournies dans ce questionnaire par ce ministère.

Signature

Fonction officielle		Programme	
Ministère ou organisme			
R			
Adresser toute demand	le de renseignements à	:	
Nom	Date	No. de téléphone	-
Titre du poste	Adresse Internet	No du télécopieur	
Title du poste	Auresse Internet	No du telecopiedi	

5-5300-420: 2003-10-07 STC/SAT-465-60326 SQC/SAT-465-60326





 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI. 	D, etc.) propriété
Compris dans vos chiffres. (Utilisez au besoin des feuilles supplémentaires.) Vous voudrez bien, en outre, indiquer si ces établissements s'occupent de la gestion de la pintellectuelle (identification, protection, promotion ou commercialisation) Nom de l'établissement Oui O 1.2 Infrastructure et dépenses de gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI.	oropriété le la PI Non O O O O
intellectuelle (identification, protection, promotion ou commercialisation) S'occupe de la gestion of Oui	le la PI Non O O O O O
Nom de l'établissement Oui O O O O O O O O O O O O O	Non O O O O O O O
1.2 Infrastructure et dépenses de gestion de la propriété intellectuel. 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): Chaque établissement Un bureau central Un organisme externe (veuillez préciser): Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI.	O O O O
1.2 Infrastructure et dépenses de gestion de la propriété intellectue.!e 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI.	O O O
1.2 Infrastructure et dépenses de gestion de la propriété intellectuel.'9 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la Pl.	O O
1.2 Infrastructure et dépenses de gestion de la propriété intellectuelle. 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI.	O O
 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI. 	O
 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI. 	
 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI. 	O
 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI. 	
 1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la pet la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI. 	
et la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle): O Chaque établissement O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser): O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI.	
O Un bureau central O Un organisme externe (veuillez préciser) : O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI.	romotion
O Un organisme externe (veuillez préciser) : O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI.	
O Une combinaison de ce qui précède 1.2 b.Pour chaque niveau, veuillez indiquer les resscurces consacrées à la gestion de la PI.	ı
1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI.	I
 Le « nombre d'équivalents plein temps » correspond à une estimation du nombre de la company de la com	'années-
personnes.	- ^4- II
 Les « dépenses liées aux brevets et les frais juridiques ordinaires » englobent les « au dépôt de brevets, à la recherche de brevets, à l'enregistrement du droit d'auteur 	
 Les « frais de conter tieu. « > sont reliés aux litiges portant sur des brevets ou d'autr 	
de propriété intellectuelle, et ils incluent les règlements	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la PI	
Dépenses Salaires et liées aux	
	dépenses
	onnement
	a gestion a PI
Niveau (EPT) (dollars)	
Nivea to thereau central	
Tous les établis- sements	
Autres (veuillez	
préciser)	

1.3 Contrats et ententes de collaboration de R-D

Les contrats de R-D entraînent souvent la création d'une propriété intellectuelle sous forme d'inventions, de logiciels, de bases de données, de monographies, etc. Cette section sert à recueillir de l'information sur le rôle des contrats de S-T dans votre organisme.

Nous obtiendrons des renseignements sur les contrats de R-D dans le cadre de l'enquête principale portant sur les **Dépenses et la main-d'œuvre scientifiques fédérales**.

Afin de la présente enquête, l'expression

- « contrat accepté » désigne un marché dans le cadre duquel votre organisme est payé par un autre organisme pour mener des activités de R-D.
- « contrat adjugé » désigne un marché dans le cadre duquel votre organisme paie un entrepreneur extérieur **pour mener des activités de R-D**.
- « entente de collaboration non contractuelle » désigne les activités conjointes a R-D qui ne sont pas couvertes par un contrat officiel ou qui ne nécessitent pas de transfert de fonds.

Quelle est la politique de votre organisme à l'égard de la propriété intellectuelle d'écoulant de contrats

Quelle est la politique de votre organisme à l'égald d de collaboration ?	la propriété intel	lectuelle découl	ant d'ent
Qui sont les commanditaire s des contrats de R-D a	cceptés au cours d	de l'année de ré	férence
		Nombre de	Valeur contra
Commanditaires des contrats de R-D acceptés	Nombre de commanditaires		Valeur contra de R
	Nombre de	Nombre de contrats de	Valeur contra de R (dolla
Commanditaires des contrats de R-D acceptés	Nombre de	Nombre de contrats de	Valeur contra de R
Commanditaires des contrats de R-D acceptés Administration dérale Administration provinciales et autres niveaux d'administration	Nombre de	Nombre de contrats de	Valeur contra de R
Commanditaires des contrats de R-D acceptés Administration édérale Administrations provinciales et autres niveaux d'administration canad en le	Nombre de	Nombre de contrats de	Valeur contra de R
Commanditaires des contrats de R-D acceptés Administration dérale Administration provinciales et autres niveaux d'administration canacien le Entrepris s canadiennes	Nombre de	Nombre de contrats de	Valeur contra de R
Commanditaires des contrats de R-D acceptés Administration édérale Administration provinciales et autres niveaux d'administration canad en le Entreprises canadiennes Autres organismes canadiens	Nombre de	Nombre de contrats de	Valeur contra de R
Commanditaires des contrats de R-D acceptés Administration dérale Administration provinciales et autres niveaux d'administration canacien le Entrepris s canadiennes Autres organismes canadiens Gouvernements étrangers	Nombre de	Nombre de contrats de	Valeur contra de R
Commanditaires des contrats de R-D acceptés Administration édérale Administration provinciales et autres niveaux d'administration canad en le Entreprises canadiennes Autres organismes canadiens Gouvernements étrangers Entreprises étrangères	Nombre de	Nombre de contrats de	Valeur contr de R
Commanditaires des contrats de R-D acceptés Administration dérale Administration provinciales et autres niveaux d'administration canacien le Entreprises canadiennes Autres organismes canadiens Gouvernements étrangers Entreprises étrangères Autres organismes étrangers	Nombre de	Nombre de contrats de	Valeur contra de R

a.

d.	Qui sont les partenaires avec lesquels des activités conjointes de R-D ont été entreprises durant l'année de référence? On peut entendre par « activités » des ententes ou des projets particuliers.
	Veuillez estimer la pleine valeur des contributions non faites en espèces, comme le temps du personnel, les déplacements et l'utilisation des installations.

Partenaires des activités conjointes de R-D :	Nombre de partenaires	Nombre d'activités	Valeur de la contribution (dollars)
Administration fédérale			
Administrations provinciales et autres niveaux d'administration canadienne			
Entreprises canadiennes			^
Universités, hôpitaux ou collèges canadiens			4
Autres organismes canadiens			
Gouvernements étrangers			
Entreprises étrangères			Y
Universités, hôpitaux ou collèges étrangers			
Autres organismes étrangers		, 1	
Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)	4		
Autres (veuillez préciser)			

1.4 Obstacles à la gestion de la propriété intellectuelle

Veuillez indiquer si vous acceptez ou non les énonces suivants sur les obstacles et les défis à la gestion de la PI.

ilon do la i ii				
Obstacle	Tout a fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
1. Politique				
1.1 Les lois et règlements fédéraux empêchent les ministères d'exploiter pleinement leur Pl	O	O	O	O
1.2 Les lois et règlements fédéraux dissuadent les entreprises de commercialiser la PI élaborée par le rouvernement	O	O	O	O
1.3 L'impression qu'il y a des obstacles est due à une mauvaise compréhension de la PI et des politiques sur les transferts de technologie	O	O	O	•
1.4 Les règles de de l'aration ne sont pas très respectées (p. ex., des renseignements sui les inventions sont publiés avant que celles-ci ne soient provégées)	O	•	· C	O
1.5 Il ri, anque de liens avec les prêteurs commerciaux et les investisseurs en ca, ital-risque	O	O	•	O
1.6 Les inventeurs et les innovateurs ne disposent pas d'assez de flexibilité pour commercialiser	•	O	•	O

	Tout a fait		Pas	Pas du tout
Obstacle	d'accord	D'accord	d'accord	d'accord
2. Ressources de gestion de la PI	1	ı	1	1
2.1 On manque de ressources (monétaires/personnel) pour identifier et gérer la PI	•	•	•	C
2.2 On manque d'experts pouvant reconnaître les technologies ayant un grand potentiel de succès	•	•	0	•
2.3 Le personnel qui s'occupe de transferts technologiques a besoin de plus de formation en identification et réglementation de la PI et en droit des brevets	•	•	•	•
2.4 Les technologies qui ont des chances de réussir ne sont pas reconnues assez tôt.	•	•	2	•
3. Conservation des recettes				_
3.1 La commercialisation est entravée par le fait que les ministères ne peuvent pas avoir de participation dans une société	O	2	•	C
3.2 Le report du versement des redevances jusqu'à la commercialisation de la technologie donne l'impression que la PI n'a pas eu de succès	0	0	0	•
3.3 Les inventeurs et les innovateurs ne sont pas adéquatement récompensés pour leur participation au développement et au transfert de la technologie		•	•	•
4. Capacité de commercialisation de la technologie		T	1	T
4.1 Peu de PME canadiennes ont à la fois les ressources et les competences nécessaires pour commercialiser les technologies créées dans les laboratoires fédéraux	•	•	•	C
4.2 Les sociétés canadiennes croient qu'elles devraient ou tenir des licences sans avoir à verser des redevances parce qu'elles naient des impôts	•	•	0	•
4.3 Il n'y a pas assez de mécanismes pour favoricer le démarrage de sociétés spécialisées dans la commercialisation र ३s technologies de pointe	•	O	•	O
4.4 Il n'existe aucun moyen de communicuer précocement avec les utilisateurs potentiels	•	O	•	O
Autre	T	T	1	T
5.1 Autres (veuillez précise 1)	O	•	O	•
5.2 Autres (veu llez préciser)	•	O	•	O

2 Identification de la propriété intellectuelle

2.1 Rapports et divulgations

Indiquez le nombre de nouveaux rapports ou de nouvelles divulgations, au cours de l'année de référence, relatifs à la propriété intellectuelle découlant d'activités R-D internes, de contrats R-D adjugés et d'activités de collaboration en R-D. Les types de PI sont définis dans le guide.

	Nombre de nouveaux rapports de proprié- té intellectuelle découlant de			Nombre de
Types de propriété intellectuelle déclarée	Activités internes	Contrats	Activités de collaboration	rapports rejetées
Inventions				
Propriété intellectuelle protégeable par droit d'auteur			_	
Logiciels ou bases de données informatiques				
Documents éducatifs				
Autre propriété intellectuelle				
Dessins industriels				
Marques de commerce		7.	77	
Topographies de circuits intégrés			7	
Nouvelles obtentions végétales		Y		
Savoir-faire Savoir-faire				
Autres (veuillez préciser) :				

3 Protection de la propriété intellectuelle

3.1 Activités de protection de la PI

Votre organisme a-t-il pris, au cours des cinq de nières années, l'une des mesures suivantes de protection de la propriété intellectuelle? Le Guide pour les répondants comprend des définitions plus détaillées de ces mesures.

Activité de protection de la PI	Oui	Non
Présentation de demandes de brevet	0	0
2. Recherches d'antériorités	O	0
3. Poursuites	O	O
4. Présentation de demandes de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets	O	O
5. Enregistrement d'un croit d'auteur à l'égard de logiciels ou de bases de données	O	O
6. Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de documents éducatifs	O	O
7. Enregistrement d'un droit d'auteur pour d'autres propriétés intellectuelles protégeables	O	O
8. Demar de c'enregistrement de marques de commerce ou marques officielles	O	O
9. Em eg strement de topographies de circuits intégrés	O	O
10. Présentation de demandes de protection de nouvelles obtentions végétales	O	O
11. Accords de transfert de matériel (à l'intérieur)	O	O
12. Accords de transfert de matériel (à l'extérieur)	0	0
13. Signature d'une entente de secret ou de non-divulgation	•	C
14. Autres (veuillez préciser) :	C	C

Tuno do propriété intellectue	llo.				do	onné lie	re de PI quu à des act	
Type de propriété intellectue	ile						Jiolection	
Propriété intellectuelle protég	naahla nar drait d'a	utour						
Logiciels et bases of								
Documents éducati		aliques						
Autre propriété inte								
	liectuelle						^	
Dessins industriels								
Marques de commerce	· £					7.7		
Topographies de circuits inté							<u> </u>	
Nouvelles obtentions végéta	les					X		
Savoir-faire						3		
Autres (veuillez préciser) : _								
Brevets								
l'appui de l'organisme m en vertu du Traité de co	opération en m	atière de brev	∍tc, par ex	(emple) e	et rég	jionale	s (demar	
	opération en m evets) doivent é	atière de brev être considére demandes de rev	etc, par ex es comme	(emple) e	et rég nand	jionale: es sim	s (demar	
en vertu du Traité de co l'Office européen des bi Domaine de technologie	opération en m evets) doivent é Nouvelles d	atière de brev être considéré	etc, par ex es comme	(emple) e	et rég nand Bre	jionale: es sim	s (demar ples.	ndes
en vertu du Traité de co l'Office européen des br Domaine de technologie Sciences et technologies	opération en marevets) doivent é Nouvelles d Premières	atière de brev être considéré demandes le re- Demandes	to, par executor, par executor	emple) e des den	et rég nand Bre	ionales es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au :	ndes
en vertu du Traité de co l'Office européen des bi Domaine de technologie	opération en marevets) doivent é Nouvelles d Premières	atière de brev être considéré demandes le re- Demandes	to, par executor, par executor	emple) e des den	et rég nand Bre	ionales es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au :	ndes
en vertu du Traité de co l'Office européen des bu Domaine de technologie Sciences et technologies agricoles et biologiques Génie et sciences appliquées Professions, sciences et	opération en marevets) doivent é Nouvelles d Premières	atière de brev être considéré demandes le re- Demandes	to, par executor, par executor	emple) e des den	et rég nand Bre	ionales es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au :	ndes
en vertu du Traité de co l'Office européen des bi Domaine de technologie Sciences et technologies agricoles et biologiques Génie et sciences appli- quées Professions, sciences et technologies de la santé Mathématiques et sciences	opération en marevets) doivent é Nouvelles d Premières	atière de brev être considéré demandes le re- Demandes	to, par executor, par executor	emple) e des den	et rég nand Bre	ionales es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au :	
en vertu du Traité de co l'Office européen des bu Domaine de technologie Sciences et technologies agricoles et biologiques Génie et sciences appli- quées Professions, sciences et technologies de la santé	opération en marevets) doivent é Nouvelles d Premières	atière de brev être considéré demandes le re- Demandes	to, par executor, par executor	emple) e des den	et rég nand Bre	ionales es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au :	ndes
en vertu du Traité de co l'Office européen des bi Domaine de technologie Sciences et technologies agricoles et biologiques Génie et sciences appli- quées Professions, sciences et technologies de la santé Mathématiques et sciences physiques	opération en marevets) doivent é Nouvelles d Premières	atière de brev être considéré demandes le re- Demandes	to, par executor, par executor	emple) e des den	et rég nand Bre	ionales es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au :	ndes
en vertu du Traité de co l'Office européen des bi	opération en marevets) doivent é Nouvelles d Premières	atière de brev être considéré demandes le re- Demandes	to, par executor, par executor	emple) e des den	et rég nand Bre	ionales es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au :	ndes
en vertu du Traité de co l'Office européen des bi	Nouvelles of Premières demandes	atière de brev être considéré demandes le re- Demandes	to, par executor, par executor	emple) e des den	et rég nand Bre	ionales es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au :	ndes
en vertu du Traité de co l'Office européen des bronders de technologie Sciences et technologies agricoles et biologiques Génie et sciences appliquées Professions, sciences et technologies de la santé Mathématiques et sciences physiques Autre non classé ailleurs Total	Nouvelles of Premières demandes	atière de brev être considéré demandes le re- Demandes	to, par executor, par executor	emple) e des den	et régnand Bre É	ionales es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au :	To
en vertu du Traité de co l'Office européen des bronders de technologie Sciences et technologies agricoles et biologiques Génie et sciences appliquées Professions, sciences et technologies de la santé Mathématiques et sciences physiques Autre non classé ailleurs Total	Nouvelles of Premières demandes	atière de breve être considéré demandes le treve Demandes subséquentes	et au : Total	cemple) e e des den Canada	et régnand Bre É	jionale: les sim evets dél	s (demar ples. ivrés au : Autres	ndes
Domaine de technologie Sciences et technologies agricoles et biologiques Génie et sciences appliquées Professions, sciences et technologies de la santé Mathématiques et sciences physiques Autre non classé ailleurs Total	Premières demandes ets en instance enus (y compris cer	atière de breve être considéré demandes le treve Demandes subséquentes	et au : Total	cemple) e e des den Canada	et régnand Bre É	ionale: es sim evets dél	s (demar ples. ivrés au : Autres	To

4 Licences

4.1 Nouvelles licences et licences actives

Veuillez déclarer le nombre de nouvelles licences exécutées au cours de l'année de référence de même que le nombre de licences actives à la fin de l'année. Si vous ne disposez pas de données détaillées, veuillez indiquer des totaux dans les cases appropriées. Le guide fournit des définitions détaillées des termes « canadien » et « étranger ». En cas de doute, veuillez indiquer le nom et l'adresse du titulaire de la licence, et Statistique Canada se chargera de déterminer la classification appropriée.

	Licence ex- clusive ou unique	Licence non exclusive ou multiple	Total
1. Nouvelles licences (total de 1.a + 1.b)			
a. Nouvelles licences exécutées avec des titulaires de licence canadiens qui :			
 étaient des commanditaires des contrats de recherche ou des participants à des activités de collaboration 			
ii) n'étaient pas engagés dans la production de la technologie faisant l'objet d'une licence			
b. Nouvelles licences exécutées avec des titulaires de licence étrangers			
2. Licences actives (total de 2.a + 2.b)			
a. Licences actives exécutées avec des titulaires de licence canadiens qui :			
i) étaient des commanditaires des contrats de recherche ou des participants à des activités de collaboration			
ii) n'étaient pas engagés dans la production de la teぐhr. logi∋ faisant l'objet d'une licence			
b. Licences actives exécutées avec des titulaires de licence étrangers			

4.2 Source de technologie

Quelles étaient les sources des toc mologies sur lesquelles les licences nouvelles sont fondées ?

Source de technologie	Nombre total de nouvelles licences
Activités internes	
Activités extérieures (con. ats adjugés)	
Activités extérieures (contrats acceptés)	
Activités de collaboration	
Sources r. ultip as	
Autres (euillez préciser) :	
Total (le total devrait correspondre au nombre de nouvelles licences ci-dessus)	

4.3 Revenus tirés de propriétés intellectuelle

a. Veuillez préciser la nature des revenus tirés de la commercialisation de la propriété intellectuelle durant l'année de référence.

	De :		
	Licences	Licences étran-	
	canadiennes	gères	Total
Revenus tirés de propriétés intellectuelles		(dollars)	
Redevances à courir			
Paiements échelonnés			
Revenus tirés de la vente ponctuelle de propriétés intellectuel- les (en contrepartie d'un paiement unique ou de plusieurs paiements)			
Remboursement des dépenses liées aux brevets, des frais juridiques et des coûts connexes			Y
Revenus reçus d'un autre établissement canadien au titre de licences aux termes d'une entente de répartition			
Autres (veuillez préciser)			
Autres (veuillez préciser)	SI		
Total			

b. Veuillez préciser **la nature des activités** qui ent généré les revenus tirés de la commercialisation de la propriété intellectuelle durant l'année de référence.

	De :		
	Licences	Licences	
	canadiennes	étrangères	Total
Redevances totales reçues pour la PI decoulant des		(dollars)	•
Activités internes			
Activités extérieures (contrats adjuçés)			
Activités extérieures (contrats ac eptés)			
Activités de collaboration			
Sources multiples			
Autres (veuillez précisei)			
Total			

5 Impacts des transferts de la Pl

5.1 Entreprises dérivées

De nouvelles sociétés sont souvent constituées pour commercialiser les technologies appartenant à l'organisme. Ces sociétés, dites entreprises dérivées, résultent de divers arrangements institutionnels :

- Attribution de licences Une nouvelle société est établie pour commercialiser ou concéder sous licence la technologie de l'organisme (ces sociétés sont parfois dites «de démarrage»)
- **R-D** Une nouvelle société est créée pour financer la recherche faite dans l'organisme afin de développer les technologies à l'égard desquelles on envisage de concéder des licences.
- **Service** Une nouvelle société est créée pour donner un service qui était offert à l'origine par l'organisme. Cela comprend les prises en charge par les employés, c'est-à-dire les entreprises lancées par d'anciens employés dans le cadre d'une entente visant à commercialiser les technologies.

Veuillez indiquer ci-dessous les dénominations sociales de toutes les entreprises dérivées, l'année de leur constitution, leur statut, leur secteur technologique (consultez la classification des secteurs technologiques donnée pour la question 3.3) et leur lien avec l'organisme (attribution de licences, R-D ou autres).

Dénomination sociale	Année de constitution	Statut de l'entroprise	Secteur technologique	Lien institutionnel
	4	5 ^y		
	Y			
. >	Y			

Utilisez au besoin des feuilles supplémentaires.

5.2	Mise à	profit de	l'investi	ssement	externe

Durant l'année de . éference, quel montant d'investissement externe dans les entreprises dérivées	dollars
(capital-risque, investissement providentiel, etc.) a été obtenu avec l'aide de l'organisation?	

Guide pour les répondants

Ce questionnaire porte de façon générale sur la propriété intellectuelle découlant des activités de R-D. Nous reconnaissons que la PI pouvant être commercialisée découle d'autres activités également et qu'il peut être difficile de faire la distinction entre les deux. Lorsque c'est possible, veuillez indiquer les chiffres se rapportant à la PI qui découle des activités de R-D. Sinon, veuillez inscrire une mention précisant que les chiffres comprennent la PI découlant d'activités autres que la R-D.

S'il est impossible d'obtenir des chiffres exacts, veuillez fournir des estimations en ajoutant une note à cet effet.

Répondez à toutes les questions. Pour les questions dont la réponse réelle est zéro, inscrivez la valeur «0». Si les données ne sont pas disponibles, inscrivez «s.o.». Si la question ne s'applique pas, veuillez l'indiquer.

Inscrivez toutes les valeurs monétaires en dollars canadiens.

6.1 Notes sur les questions

- Il s'agit de permettre de déterminer la couverture globale de la réponse. Si cette dernière ne porte que sur une partie de l'organisation, veuillez l'indiquer ici. Si des groupes discernables de l'organisation produisent de la PI, veuillez les énumérer ici.
- 1.2b. Le terme « dépenses de fonctionnement » vise à saisir toutes les dépenses, sauf celles relat res aux biens d'équipement. Les sous-catégories sont les suivantes :
 - Salaires et avantages sociaux
 - Dépenses liées aux brevets et rais juridiques ordinaires:
 - Description initiale et apport d'invention
 - Identification de l'inventeur
 - Recherche sur l'état de la technique
 - Recherches d'antériorités
 - Validation de brevet
 - Frais juridiques ordinaires, y compris :
 - Fréparation de demande de brevet
 - Dépôt de brevets (au pays et à l'étranger)
 - Examen de brevet et poursuites
 - Frais de contentieux (litiges).
 - Autres dépenses de fonctionnement, y compris :
 - Administration de cas
 - Maintien des brevets
 - Gestion de la délivrance
 - Contrôle, application et exploitation
 - Contrefaçon de brevet
 - Total somme de ce qui précède

- 2.1 La propriété intellectuelle comprend ce qui suit :
 - Invention: Tout procédé, technique, moyen de fabrication ainsi que toute machine ou tout perfectionnement dans l'un ou l'autre de ces cas présentant un caractère de nouveauté et d'utilité (Loi sur les inventions des fonctionnaires, S.R., c. P-31, art. 1). Certaines inventions sont brevetables dans certains pays, mais pas dans d'autres, par exemple, les nouvelles formes de vie créées par génie génétique, les nouvelles formes de vie microbienne, les méthodes de traitement médical et les logiciels.
 - La propriété intellectuelle prote reable par droit d'auteur a été réparde contre trois groupes :
 - Les logiciels ou haves de données informatiques: Comme indiqué ci-dessus, les logiciels peuvent etre brevetés, mais sont ordinairement protégés par le droit d'auteur. Les haves de données peuvent aussi être protégées par ce même droit.
 - Les loruments éducatifs: Cette catégorie comprend les documents spéciaux qui peurent être protégés par le droit d'auteur, mais qui ne se présentent pas nécessairement sous la forme d'un livre. Il peut s'agir, entre autres, de leçons radiodiffusées ou télédiffusées, de pages Internet, de brochures, d'affiches ou de fichiers informatiques.
 - Autre propriété intellectuelle: Cette catégorie comprend toute œuvre susceptible d'être protégée par le droit d'auteur autre que les logiciels, les bases de données informatiques et les documents éducatifs spéciaux indiqués ci-après. Il peut s'agir, entre autres, les œuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux.
 - Les dessins industriels: Il s'agit de formes, modèles ou ornements originaux appliqués à un article fabriqué. Les dessins industriels sont protégés par l'enregistrement à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
 - Les marques de commerce : Il s'agit de mots, de symboles, de dessins ou d'une combinaison de ceux-ci utilisés pour distinguer vos produits ou services de ceux des autres. Les marques de commerce sont enregistrées à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
 - Les topographies de circuits intégrés : Il s'agit de la configuration tridimensionnelle des circuits électroniques utilisés dans les microplaquettes et les plaquettes à semi-conducteurs. Les topographies de circuits intégrés peuvent être protégées par enregistrement à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
 - Les nouvelles obtentions végétales : Certaines variétés de plantes qui sont nouvelles, différentes, uniformes et stables peuvent être proté-

gées par l'enregistrement au Bureau de la protection des obtentions végétales, Agence canadienne d'inspection des aliments.

- 3.1 Activités de protection de la PI:
 - Présentation de demande de brevet : Demande formelle d'enregistrement de propriété intellectuelle.
 - Recherches d'antériorités: Examen des inventions déjà rendues publiques. On effectue une recherche d'antériorités afin de déterminer si un demandeur peut revendiquer des droits sur une invention ou si un brevet a déjà été délivré à quelqu'un d'autre pour la même invention ou pour une invention semblable.
 - **Poursuite**: Ensemble des étapes que comporte l'étude d'une demande de brevet.
 - Présentation de demandes de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets: présentation d'une demande de brevet en vertu du traité international prévoyant des formalités de dépôt normalisées pour les demandes de brevets étrangers déposées dans les pays signataires.
 - Enregistrement d'un droit d'auteur: Demande formelle d'un droit d'auteur.
 - Demande d'enregistrement de marques de commerce : demande formelle d'enregistrement d'une marque de commerce.
 - Demande d'enregistrement de topographies de circuits intégrés : demande formelle d'enregistrement de topographies de circuits intégrés.
 - Présentation de demandes de protection de nouvelles obtentions végétains : demande formelle d'enregistrement ries droits d'un phytogénéticien.
 - Accord de transfert de 'nate-iel': contrat entre laboratoires portant s'ir l'utilisation de matières biologiques (matériel génétique) et sur la PI qui découle de leur partage.

- Signature d'une entente de secret ou de non-divulgation : contrat conclu entre les parties dans le but d'éviter la divulgation de droits de propriété, de secrets commerciaux ou de renseignements confidentiels.
- 3.3b **Brevet en instance**: Inscription sur les nouveaux produits informant quiconque que l'inventeur a déposé une demande de brevet et qu'il pourrait obtenir une protection juridique (y compris des droits rétroactifs) contre toute contrefaçon.
- 4.1 Une entreprise canadienne est une entreprise qui est constituée en société dans une province ou un territoire du Canada. Une entreprise étrangère est une entreprise qui n'est pas constituée en société dans une province ou un territoire du Canada. Le terme étranger(ère) couvre les États-Unis.
- 4.3 Revenus tirés de propriétés intellectuelle est en dollars canadien. e.
 - Les redévonces à courir sont celles fondées sur la vente de produits.
 - Les pairments échelonnés sont ceux effectués par le titulaire de licence à des points prédéterminés dans le processus de commercialisation.
 - Revenus tirés de ventes ponctuelles de propriétés intellectuelles (en contrepartie d'un paiement unique ou de plusieurs paiements) – inclure le revenu tiré des affectations aux exploitants commerciaux.
 - Autres revenus tirés de propriétés intellectuelles: Par exemple, lorsqu'un détenteur potentiel de licence participe aux frais de demande du brevet, ce pourrait être considéré comme une autre source de revenus. Veuillez indiquer ces éléments, même si vous ne disposez pas des chiffres correspondants.

Commentaires		
200		